

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021 – 18H30

L'an deux mille vingt et un et le douze juillet à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

Présents: M. BORZYCKI Milan, M. BOURSINHAC Bernard, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, M. DAUPHINOT Daniel, Mme FAGES Anne-Marie, Mme GENETAY Armelle, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, Mme MOLLARET Laurence, M. POUGET Grégory, Mme RAYMOND Brigitte, Mme RIEU Annie.

Excusée: Mme BROQUA Pauline

Mme BROQUA Pauline a donné procuration à Mme FAGES Anne-Marie.

Mme Brigitte Raymond est élue secrétaire de séance.

Exposé signalétique par un agent du PNR Aubrac à 17h30 (Voir power point joint)

1- Demande de subvention : socle numérique écoles

Délibération 2021-07-12-001

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement d'un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires s'adressant aux écoles publiques et privées sous contrat dans le respect des dispositions des articles L 212-4, L 213-2 et L 214-6 du code de l'éducation qui imposent que le concours apporté aux écoles privées sous contrat n'excède pas celui apporté aux établissements d'enseignement public.

Une demande a été réalisée afin d'obtenir une aide de l'Etat et éventuellement du Département :

Plan de financement :

Estimation du volet équipement	10 480.69€
Estimation du volet services et ressources numériques	383.19€
Total	10 863.88€

Subvention Etat	7 528.07€
Subvention Conseil Départemental	1 000.00€
Autofinancement	2 335.81€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Adhère au projet,
- Sollicite des subventions suivant le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant à ce dossier.

2- Remplacement de l'agent de la cantine

Délibération 2021-07-12-002

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la personne qui travaille à la cantine de l'école demande une mise en disponibilité pour 5 ans.

Dans l'hypothèse de son remplacement, il conviendra de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe contractuel. Celle-ci travaillera 32 heures par semaine durant l'école et ne travaillera pas pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe contractuel à 32 heures par semaine durant les semaines d'école à partir du 1^{er} septembre 2021.

3- Transfert Halte garderie à la communauté de communes

Délibération 2021-07-12-003

Monsieur le Maire rappelle le projet d'évolution de la halte-garderie en micro crèche porté par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère. Il informe que le permis de construire a été déposé et que les travaux ont été lancés.

La communauté de communes Comtal Lot et Truyère ayant maintenant la compétence petite enfance, il convient que la commune d'Entraygues sur Truyère lui cède les locaux de l'ancienne halte-garderie, la cour ainsi que le petit local de rangement.

La structure halte-garderie étant située sous un logement communal et sous une partie de l'école communale (cf plans n°1), il convient de procéder au transfert des biens pour la future micro crèche en terme de volumes et non de surfaces au sol. Une régularisation de l'emprise de l'extension crèche sur le domaine public est également réalisée en même temps ; en effet, le géomètre a soulevé une anomalie entre l'existant et le plan cadastral (cf plan n°2).

Les annexes n°1 et n°2 détaillent précisément le mode de mesure ainsi que les résultats issus de la mission du géomètre M. CORTIER. Les parcelles n°40p et n°712p concernent respectivement, la cour et le rangement extérieur ainsi que l'ensemble des pièces composant la crèche.

L'ensemble des éléments sera fourni au notaire qui procédera à la cession.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Le Conseil municipal de la Commune d'Entraygues sur Truyère à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la cession des parcelles et volumes concernés par la compétence petite enfance à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour le prix forfaitaire de 15€ afin de réaliser la transformation de la halte-garderie en micro-crèche.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents au présent projet et notamment l'acte authentique de vente. »

4- Demande de subvention du collège de la Viadène pour achat de VTT

Délibération 2021-07-12-004

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collège de la Viadène où sont scolarisés un grand nombre d'enfants d'Entraygues a acheté 25 VTT .

Ils sollicitent la commune d'Entraygues pour une aide financière.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 500€ au collège de la Viadène pour l'achat de VTT.

5- Demande de subvention Cinécure et présentation du Festival

Dans le cadre du festival la commune prendra en charge les frais d'hébergements ou de restauration à hauteur de 600€

6- Décisions modificatives sur différents budgets

Délibération 2021-07-12-011 à Délibération 2021-07-12-016

Des décisions modificatives ont été approuvées sur différents budgets notamment afin de pouvoir passer en comptabilité des créances irrécouvrables malgré les relances de la trésorerie.

7- Tarif de mise à disposition de la benne

Délibération 2021-07-12-005

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains administrés sollicitent le prêt de la benne du camion afin de pouvoir nettoyer et débarrasser leurs maisons.

Il convient de prévoir une tarification pour ce service car ceci mobilise deux agents pendant environ une heure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe le prix de la mise à disposition de la benne à 60€.

Les déchets et encombrants ne devront pas contenir de matières dangereuses.

8- Modification du nombre de bureaux de vote

Délibération 2021-07-12-006

Monsieur le Maire rappelle que lors des dernières élections en raison des contraintes liées à la pandémie, il a été très difficile de pourvoir en assesseurs les deux bureaux de vote existants.

En raison d'une baisse du nombre des électeurs depuis plusieurs années et afin de simplifier l'organisation des élections, il est proposé de supprimer un bureau de vote afin de n'en garder qu'un seul.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de supprimer le bureau de vote N° 2 et de garder le bureau intitulé :

Bureau de vote 0001

Mairie - Salle du Conseil - 3 place de l'Eglise - 12140 Entraygues sur Truyère

9- Constructions de maisons par Aveyron Habitat

Délibération 2021-07-12-007

Pour faire face à la demande de logements qui s'exprime sur la commune depuis quelques années et dans le souci de favoriser une politique de maintien et d'accueil, Monsieur le Maire propose l'intervention d'AVEYRON HABITAT pour la réalisation d'un nouveau programme comprenant du logement en locatif social (financement Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) et/ou Prêt Locatif Aide Intégration (P.L.A.I.)).

Cette intervention pourrait se faire sous la forme d'une construction neuve de 2 pavillons individuels de type 4 avec garage sur un terrain appartenant à la commune section AC N° 258 et d'une villa T4 avec garage sur le lot 15 du Lotissement Les Coteaux de Saint Georges parcelle section AC N° 697.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De la construction neuve de deux pavillons individuels de type 4 avec garage sur un terrain appartenant à la commune, parcelle AC N° 258 à Entraygues et une villa de type 4 avec garage sur la parcelle section AC N° 697 ;
- De solliciter AVEYRON HABITAT en qualité de Maître d'ouvrage ;
- De la mise à disposition des terrains viabilisés à AVEYRON HABITAT par cession pour le prix forfaitaire de 15€
- Que la commune s'engage, dans l'hypothèse où le projet ne pourrait pas être réalisé de son fait, à prendre en charge les frais d'étude, d'honoraires, ... effectivement engagés par AVEYRON HABITAT pour sa mise en œuvre ;
- Que la commune apportera sa garantie à hauteur de 50% auprès de la C.D.C. ou d'un autre organisme bancaire pour les emprunts que l'organisme sera appelé à contracter (P.L.U.S et P.L.A.I), et de 100% pour celui contracté auprès d'ACTION LOGEMENT (1% Logement)
- D'autoriser d'ores et déjà Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer la convention de partenariat correspondante et à passer tout acte ou autre convention nécessaires à l'exécution de la présente.
- En cas de non réalisation par AVEYRON HABITAT la commune se réserve le droit de reprendre les terrains.

Délibération 2021-07-12-010

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement les locaux d'habitations et d'hébergement (logements, locaux annexes, garage et aires de stationnement) mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logement aidés par l'état dont le financement ne relève pas des PLAI- prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou de PTZ+)

Par ailleurs, ces mêmes locaux seront exonérés de versement pour sous densité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents.

10- Cession terrain à la Cornélie

Délibération 2021-07-12-008

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mr Roger Molinarie domicilié 9 rue des acacias qui souhaite acquérir de petites parties de parcelles jouxtant sa propriété afin d'agrandir son garage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal au vu des documents d'arpentages 094-000-AD-0055 et 094-000-AD-0000 établis par ABC Géomètres Experts d'Espalion :

- Approuve la cession à Mr Roger Molinarie au prix forfaitaire de 15€ des parcelles suivantes :

Parcelle	Contenance
A Issue de la parcelle AD 55	4 m ²
C Issue de la parcelle AD 56	28 m ²
E Issue de la parcelle AD 341	9 m ²
Total	41 m²

- Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de Mr Roger Molinarie (Frais de géomètre, de notaire...)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

11- Commission de délégation de service public du Camping

Délibération 2021-07-12-009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un avis d'appel public à candidatures à été lancé pour renouveler la délégation de service public du camping (DSP).

A cet effet il est nécessaire de constituer une commission de délégation de service public chargée d'étudier les offres qui seront remises.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de nommer les membres suivants pour la commission de délégation de service public du Camping : Bernard Boursinhac (Président), Pierre Calvet, Jacques Izac, Richard Corbel, Annie Rieu, Pauline Broqua, Daniel Dauphinot.

12- Questions diverses :

- **Synthèse des réponses à la lettre aux habitants sur le devenir du Château :** Sur l'ensemble des réponses environ 25% des personnes seraient favorables à l'achat du château pour en faire un lieu culturel et social (salles d'expositions, musées, accueil associatif..) les autres trouvent cet achat et un éventuel projet trop coûteux pour la commune.
- **Projet de « visites théâtralisées avec Aveyron Culture »**
Il a été évoqué un projet de visites théâtralisées tout au long de l'année, celui-ci pourrait être pris en charge par Aveyron Culture et démarrer en octobre 2021.
- **Comment réduire la vitesse de circulation dans le village ?**
Une étude a été demandée à Aveyron Ingénierie sur la sécurisation de toute la traverse du village, en attendant deux radars pédagogiques vont être installés, un au niveau de l'ancienne trésorerie, l'autre sur le quai du Lot, près du garage du Lion d'Or.

Fin de la séance 22h